

Informations de base	
2006/2225(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en oeuvre du plan d'action de l'UE sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.07 Contrôle et réglementation des pêches, des bateaux, des zones de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	PECH Pêche	AUBERT Marie-Hélène (Verts /ALE)	13/07/2006
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires maritimes et pêche	BORG Joe	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2007	Vote en commission		Résumé
29/01/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0015/2007	
14/02/2007	Débat en plénière		

15/02/2007	Décision du Parlement	T6-0044/2007	Résumé
15/02/2007	Résultat du vote au parlement		
15/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2225(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/6/40579

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE378.733	23/11/2006	
Amendements déposés en commission		PE382.611	11/01/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0015/2007	29/01/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0044/2007	15/02/2007	Résumé

Mise en oeuvre du plan d'action de l'UE sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

2006/2225(INI) - 15/02/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant tel quel le rapport d'initiative de Mme Marie-Hélène **AUBERT** (Verts/ALE, FR) sur le plan d'action de l'Union destiné à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission pêche et demande une lutte contre la pêche illicite sous toutes ses formes, comme il l'avait déjà exprimé dans une précédente résolution de 2002 (voir [COS/2002/2176](#)).

Ce faisant, le Parlement appuie toutes les recommandations exprimées dans le rapport adopté en commission au fond (se reporter au résumé du **25/01/2007**).

Parmi celles-ci on relèvera tout particulièrement le renforcement de tous les mécanismes de dissuasion de la pêche illicite (surveillance, contrôle, sanctions, etc.) et la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir les infractions et à mieux faire appliquer la réglementation en vigueur.

Parmi ces mesures figurent le renforcement de la coopération entre les États membres et les pays tiers en matière de contrôle des débarquements et de transbordements de poissons et l'application des 15 mesures identifiées dans le plan d'action de 2002. Il souhaite en outre l'appui de toutes les parties concernées au plan d'action afin que chacun puisse s'exprimer sur les besoins et les mesures à prendre dans ce domaine.

Enfin, le Parlement propose une série de mesures très concrètes pour lutter contre la pêche INN telles que reprises dans le résumé du rapport adopté en commission au fond (voir le résumé en question).